

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE MARCHES PRIVÉS DE TRAVAUX

(Fabrication et pose de gouttières, couvertines, habillages et sous face en aluminium - Particuliers et Professionnels)

### Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre l'entreprise PLUVITEC, sarl immatriculée sous le numéro 527 810 964 00025 au RCS de LORIENT et dont le siège social est situé impasse Jean HAROCHE, ZA de MANE CRAPING a LANDEVANT 56690, et ses clients, qu'ils soient particuliers ou professionnels de la construction. Elles s'appliquent à toute commande de fabrication, fourniture et pose de gouttières, couvertines, habillages et sous face en aluminium.

### Article 2 - Commandes et devis

- 2.1. Toute demande de prestation fait l'objet d'un devis détaillé, valable pour une durée de 30 jours.
- 2.2. La commande est validée après acceptation écrite du devis par le client, accompagnée du paiement de l'acompte (voir Article 3.3).
- 2.3. Toute modification demandée après validation du devis pourra faire l'objet d'un avenant et d'une facturation complémentaire.

### Article 3 - Prix et modalités de paiement

- 3.1. Les prix indiqués sur le devis sont exprimés en euros (€) et s'entendent hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC).
- 3.2. Sauf indication contraire, les prix comprennent la fourniture des gouttières, couvertines, habillages et sous face, leur pose et les accessoires nécessaires.
- 3.3. Un acompte de 30% du montant total TTC est exigé à la commande. Le solde est payable à réception de la facture, sans escompte, sauf accord particulier.
- 3.4. En cas de retard de paiement, des pénalités de 12.21% du montant dû seront appliquées après un délai de 60 jours suivant l'échéance, sans mise en demeure préalable.

### Article 4 - Validité de l'offre

L'offre est valable 30 jours à compter de sa date de remise au client. L'entreprise se réserve le droit de modifier unilatéralement les prix de son offre à tout moment, notamment en cas d'augmentation des coûts ; en cas d'augmentation des prix postérieure à l'acceptation de l'offre, seul le prix fixé au jour de cette acceptation sera applicable au client. L'acceptation de l'offre par le client vaut conclusion du marché. Toute demande de modification de l'offre par le client est soumise à l'acceptation de l'entreprise.

### Article 5 - Délais et exécution des travaux

- 5.1. Les délais d'intervention sont indicatifs et dépendent des conditions météorologiques et de la disponibilité des matériaux. La société PLUVITEC se réserve le droit de décaler la date d'intervention prévue.
- 5.2. L'entreprise s'engage à exécuter les travaux selon les règles de l'art et les normes en vigueur.
- 5.3. Le client doit assurer l'accessibilité du chantier (échafaudage, sécurité, autorisations d'accès si nécessaire).

### Article 6 - Réception des travaux

- 6.1. À la fin des travaux, un procès-verbal de réception est signé par le client.
- 6.2. Toute réserve doit être signalée immédiatement et mentionnée sur le procès-verbal.
- 6.3. L'absence de réserve vaut acceptation des travaux.

### Article 7 - Photographies des travaux

Le client autorise l'entreprise à fixer, reproduire et à exploiter les photographies des travaux réalisés dans le cadre de l'exécution du présent contrat et ce, afin de les présenter à des tiers dans un but de promotion de son activité artisanale, sur les supports suivants : site internet, réseaux sociaux, catalogue. La présente autorisation est consentie à l'entreprise pour les territoires suivants : Bretagne et Pays de Loire et pour une durée de 3 ans. Le client garantit n'être lié par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

### Article 8 - Garantie et responsabilité

- 8.1. L'entreprise garantit la conformité des installations pour une durée de 2 ans maximum, selon la nature de l'ouvrage, contre tout vice caché ou défaut de fabrication, dans le cadre de l'usage normal.
- 8.2. Cette garantie ne couvre pas :
  - Les détériorations dues aux intempéries exceptionnelles, chocs, mauvaise utilisation ou défaut d'entretien.
  - Les dommages causés par un tiers ou une intervention extérieure.
- 8.3. La responsabilité de l'entreprise ne peut être engagée en cas de retard causé par un cas de force majeure (intempéries, grève, pénurie de matériaux, etc.).

### Article 9 - Droit de rétractation (Particuliers uniquement)

- 9.1. Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le client particulier dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la signature du devis, sauf si les travaux ont commencé avec son accord avant la fin de ce délai.
- 9.2. Toute rétractation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

### Article 10 - Réserve de propriété

- 10.1. Les matériaux restent la propriété de l'entreprise jusqu'au paiement intégral de la facture.
- 10.2. En cas de non-paiement, l'entreprise se réserve le droit de récupérer les éléments installés après mise en demeure.

### Article 11 - Litiges et droit applicable

- 11.1. Tout litige relatif à l'exécution du contrat sera, à défaut d'accord amiable, soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège social de l'entreprise.
- 11.2. Les coordonnées de l'organisme de médiation de la consommation sont les suivantes : CM2C, 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris

Tél : 01 89 47 00 14 <https://www.cm2c.net/>, N° Siret : 831 213 871 00013, N° de TVA : FR60831213871.

- 11.3. Les présentes CGV sont régies par le droit français.

### Article 12 - Protection des données personnelles

- 12.1. Les informations collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de l'exécution du contrat.
- 12.2. Conformément au RGPD, le client peut exercer ses droits d'accès, de rectification et de suppression de ses données en contactant l'entreprise : Sébastien BAUDOUILIN tel : 02.97.24.94.62, mail : dalalu@pluvitec.bzh

SARL PLUVITEC \_ Impasse Jean HAROCHE, ZA MANE CRAPING, 56690 LANDEVANT- au capital de 8.000€ -  
n°siret 52781096400025 \_ code APE 4391B \_ n° TVA Intracom FR54 527 810 964 \_ RCS LORIENT 527 810 964  
Assurance RC et décennale pour la France métropolitaine : AXA France (92000 Nanterre), contrat n° 0000007424666004